

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
ASSEMBLEE DE CORSE**

2^{ème} SESSION ORDINAIRE POUR 2015

REUNION DES 17 ET 18 SEPTEMBRE

N° 2015/O2/047

**QUESTION ORALE DEPOSEE par Mme Alexandra PAGNI
AU NOM DU GROUPE « RASSEMBLER POUR LA CORSE »**

OBJET : Régie de la Cinémathèque

Monsieur le Président,

Il y a deux ans exactement, en mars 2013, la CTC proposait la reprise en régie de la Cinémathèque de Corse après douze années de gestion en DSP, confiée à l'association la Corse et le Cinéma.

Il était alors question d'associer l'ancien délégataire au sein d'un conseil d'orientation et de gestion stratégique composé d'élus territoriaux, de membres de l'association, de représentants de l'Université, de la cinémathèque française, de l'INA et du CNC.

Ce conseil, institué par l'Assemblée de Corse et présidé par le président du conseil exécutif, est censé se réunir régulièrement, on parlait au début d'1 fois par mois, puis 2 fois par an, et a pour mission « *d'acter les décisions budgétaires et stratégiques de la Cinémathèque de Corse.* » Depuis sa création, ce conseil ne s'est réuni qu'une seule fois, le 20 juillet 2014.

Je sais que vous êtes actuellement en train d'étudier les options pour régler la question du bâtiment avec la commune via le syndicat mixte. C'est effectivement un dossier important, mais ceci dit, ça ne justifie pas pour autant de ne pas respecter les décisions prises concernant l'administration de la Cinémathèque. La Corse et le Cinéma et notre collectivité n'entretiennent plus de relations de partenariat alors que des engagements avaient été actés. Et force est de constater que le conseil d'orientation et de gestion n'a pas de réelle consistance.

Dès la mise en place de cette régie, l'association La Corse et le Cinéma, qui continue son action de promotion et de valorisation de patrimoine cinématographique corse de son côté, n'a eu de cesse d'attirer votre attention sur la nécessité de conclure une convention entre l'association et la Cinémathèque, sur l'utilisation de ses collections, l'association étant propriétaire d'un important fond d'archives (affiches, films...) qui est actuellement en dépôt dans les locaux de la Cinémathèque.

Or, à ce jour, malgré les nombreuses relances pour concrétiser les discussions précédentes, les courriers de l'association sont restés sans réponse.

Plusieurs votes unanimes ont eu lieu dans cette Assemblée à ce sujet. Concernant les modalités de participation de l'association aux activités de la Cinémathèque, nous avons voté à l'unanimité une motion le 25 avril 2014 proposée par Camille de Rocca Serra qui reprenait les différents points. Nous en attendons toujours la mise en œuvre.

Il est donc toujours question **d'officialiser** la mise à disposition de locaux dans la Cinémathèque pour l'association ; **de conclure** un partenariat sur la consultation et l'éventuelle utilisation des œuvres entreposées dans les locaux avec une réciprocité; et **d'organiser** de manière régulière la tenue de réunions stratégiques avec le conseil d'orientation telle que souhaitée par l'Assemblée de Corse.

Il est dommage qu'une institution unique en son genre en Corse et dont le rayonnement dépasse les frontières de notre île, fonctionne ou plutôt dysfonctionne de la sorte.

Je prendrai comme exemple l'ouverture de l'appel d'offres pour les interventions dans les établissements scolaires, intitulés « dispositifs d'éducation à l'image ». La Cinémathèque en régie est l'institution culturelle qui se prête le mieux à cet exercice... Et pourtant, on cherche à externaliser en déléguant à une association. Le conseil d'orientation aurait pu être de bon conseil sur ce sujet également.

La Cinémathèque de Corse, seul outil régional basé à Porto-Vecchio, est le fruit d'une initiative passionnée portée par l'association «La Corse et le Cinéma» fondée par Jean-Pierre Mattei, et d'une volonté politique d'inscrire Porto-Vecchio dans une vocation régionale et méditerranéenne de préservation du patrimoine cinématographique et de promotion de l'art audiovisuel.

Je pense qu'il est dommage de ne pas considérer une telle association qui est dépositaire d'une mémoire collective à laquelle nous sommes tous attachés. L'Assemblée de Corse avait pourtant pris des engagements. J'espère que la CTC saura les honorer dans les meilleurs délais pour assurer une pérennité à la Cinémathèque de Corse, et ce en engageant avec l'association La Corse et le Cinéma un réel partenariat.

Monsieur le Président, notre demande consiste tout simplement en l'application pure et simple des délibérations adoptées par notre Assemblée à ce sujet.

Je vous remercie.